Informations pratiques au patient et à ses proches

Un de vos proches vient d'être admis dans notre service afin de bénéficier d'une prise en charge en urgences. Tout le personnel est conscient de l'inquiétude que cela peut générer pour les proches et essaiera d'informer dès que possible les accompagnants en salle d'attente. Un seul accompagnant est admis dans les salles d'examen, après accord de l'équipe soignante pour des raisons de confidentialité, de qualité des soins, et de lutte contre les infections. Nous vous encourageons à remettre vos objets de valeurs à vos proches. Néanmoins, si nécessaire, l'établissement dispose d'un coffre pour y déposer vos objets après réalisation d'un inventaire avec l'équipe soignante.

Pensez à indiquer les coordonnées du médecin traitant dès l'accueil, ainsi que les coordonnées d'une personne à prévenir.

Le numéro de téléphone personnel que vous communiquez par ailleurs peut nous servir à vous recontacter en cas de résultat biologique ou d'imagerie (certains résultats peuvent arriver après votre sortie des urgences) nécessitant une réévaluation médicale urgente. Veillez à donner des coordonnées exactes.

Pour obtenir des nouvelles d'un proche, vous pouvez appeler le standard de l'hôpital (01 81 74 17 17) qui vous dirigera vers le poste adapté ; il est demandé qu'une seule personne téléphone pour toute la famille, afin de ne pas ralentir le travail de l'équipe. Nous vous conseillons d'appeler en fin de matinée, après la visite de l'équipe médicale. Les horaires de visite dans l'unité d'hospitalisation de très courte durée sont de 13h30 à 20h. Le patient peut demander la communication de son compte rendu d'hospitalisation en s'adressant au secrétariat du service (tél : 01 81 74 24 15).

En accord avec la loi du 4 mars 2002, une copie du dossier médical peut être obtenue sous certaines conditions et après acceptation des frais de duplication (demande à adresser au service clientèle : 01 81 74 22 76). Cette copie vous sera remise sous 8 jours pour une hospitalisation survenue dans les 5 dernières années, et sous 2 mois pour les hospitalisations survenues depuis plus de 5 ans.

